

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 14 800 € sont soumises à l'avis de la Commission Ville Solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

La ville de Quimper qui dispose d'un tissu associatif riche souhaite entretenir ce dynamisme en permettant à de nouvelles associations de s'installer sur son territoire notamment celles œuvrant en faveur des personnes vulnérables.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes :

Ligne budgétaire 520 6574 900 :

Nom de l'association	Montant en euros
Secours populaire L'association est actuellement propriétaire d'un fourgon qui lui permet d'effectuer des collectes alimentaires destinées aux personnes accueillies dans ses permanences. Compte tenu de la vétusté de ce véhicule, l'association est dans l'obligation de procéder à son remplacement, la somme à engager représente une dépense très importante Subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau fourgon	7 000 €

<p>L'Abri côtier L'association l'abri-côtier est déjà présente sur les villes de Quimperlé et Concarneau. La ville de Quimper souhaite accompagner l'installation de cette association sur son territoire afin d'apporter une aide aux femmes victimes de violences conjugales, physiques ou morales par une aide dans la recherche d'un hébergement d'urgence et dans les démarches administratives, un soutien moral et une aide alimentaire. Par le versement de cette subvention, la ville de Quimper entend compléter le maillage territorial en matière d'aide aux femmes victimes de violence. Subvention exceptionnelle d'aide au démarrage</p>	<p>1 000 €</p>
<p>100 pour un toit « L'association vient en aide à toute personnes et/ou famille privée d'accès au logement, l'un des droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratifiée par la France. L'association souscrit à l'affirmation qu'il n'y a pas d'étrangers sur terre. Cent pour un toit Cornouaille contribue avec d'autres associations, à l'information des acteurs locaux et des citoyens, et constitue aussi une force d'interpellation des pouvoirs publics que l'insuffisance et le manque de logements ou d'hébergements. » Subvention exceptionnelle d'aide au démarrage</p>	<p>2 700 €</p>
<p>Epal Le sémaphore de Quimper / Cornouaille fonctionne depuis 3 ans dans un local que l'association a acquis afin que ce lieu puisse abriter les activités proposées. Le Projet « Sémon'Espace » permettrait de faire évoluer le local et certaines activités afin de compléter les installations, d'améliorer le confort et de développer les actions nouvelles (gestion du quotidien « comme à la maison ») ou chacun pourra trouver sa place. Subvention exceptionnelle pour l'équipement du projet « Sémon'Espace »</p>	<p>1 500 €</p>
<p>Don Bosco L'association est une association reconnue d'intérêt général. Elle a pour buts essentiels d'imaginer et de développer toutes formes d'activités solidaires pour renforcer les liens sociaux et contribuer à l'inclusion de tous, en particulier des personnes fragilisées en raison de difficultés particulières – personnelles, familiales ou professionnelles, ou de handicaps ». Subvention de fonctionnement</p>	<p>1 000 €</p>

<p>Jeunesse au plein air Jeunesse au Plein air aide les enfants à partir en vacances collectives ainsi qu'en classe de découverte. Subvention de fonctionnement</p>	<p style="text-align: right;">1 250 €</p>
<p>Amicale pour le don du sang bénévole de Quimper et environs L'association a pour but de réunir toutes les personnes œuvrant bénévolement pour le don du sang à Quimper et environs. Subvention de fonctionnement</p>	<p style="text-align: right;">250 €</p>
<p>ADDEVA (Association départementale de défense des victimes de l'amiante) Défense des victimes de l'amiante et de leurs familles ; actions de prévention et d'information sur les dangers de l'amiante. Subvention de fonctionnement</p>	<p style="text-align: right;">100 €</p>